

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h05.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 30

Votants : 45

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINTE-MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT - **THOMERY :** M. MICHEL - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD représenté par M. KERIGER
Mme BAYE représentée par M. GIRY
Mme ROUZAUD représentée par Mme GRONGNARD
Mme AUFILS représentée par Mme KLEIN
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par M. POUILLIER
Mme SAVAL-BONET représentée par Mme GRAU
Mme EYRIGNOUX représentée par M. ATLAN
M. BODIER représenté par M. ZAKEOSSIAN,
Mme SOUCHARD représentée par M. FONTUGNE
Mme EPIKMEN représentée par Mme THALAMY
NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD représenté par M. BELLIOU
SAINTE-MAMMES : M. LE BLOAS représenté par M. SURIER
THOMERY : M. TROUBAT représenté par M. MICHEL
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme DARGNAT représentée par M. MOMON
VILLECERF : M. DEYSSON représenté par M. SEPTIERS

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :

DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme DUMAS-PRIMBAULT
THOMERY : Mme DUPONT, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DIVERSES

LISTES DES DECISIONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2025

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n°2025 12 : Projet de territoire Cession, auprès de la SCI Moret investissement, pour le compte de la société FITECO, de deux entités foncières formées par le lot 7 (constitué des parcelles ZB 460, 468 ET 476) et de partie de la parcelle ZB 539, portant la surface foncière totale acquise à 2 675M², situées sur le lotissement des CLUBS – écuelles 77 250 Moret-Loing-et-Orvanne

POLITIQUE CONTRACTUELLE

Délibération n°2025 13 : Modification de la demande de subvention – Fond CAR – Région Ile de France – Requalification – Opération n°5 « aménagement de voirie paysagement du pôle économique des renardières »

FINANCES

Délibération n°2025 14 : Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h05, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Nonville de son accueil.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 3 mars, quelques dates et informations :

Travaux parking du Grand Jardin : les abris vélos sécurisés ont été posés.

Questionnaire PCAET : Allan Gloaguen va prendre contact avec toutes les communes afin de faire un point sur les actions engagés.

Activités des vacances d'hivers :

Service des sports/jeunesse :

Total = 511 places pourvues sur 646 à pourvoir.

Inclusion numérique :

Total = 57 participants

Centres sociaux :

- ✓ 276 participations ;
- ✓ 103 familles différentes .

Dates :

- 22 mars à Nonville : trail MSL
- 23 mars à Nonville : randonnée printanière
- 3 avril à Moret : journée de l'emploi
- 8 avril à Villemaréchal : conseil communautaire

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.

DELIBERATIONS

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

Cession, auprès de la SCI Moret investissement, pour le compte de la société FITECO, de deux entités foncières formées par le lot 7 (constitué des parcelles ZB 460, 468 ET 476) et de partie de la parcelle ZB 539, portant la surface foncière totale acquise à 2 675M², situées sur le lotissement des CLUBS – écuelles 77 250 Moret-Loing-et-Orvanne

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing a aménagé et viabilisé le lotissement des Clubs (2,9 ha – 9 lots) sur le Parc d'Entreprises des Renardières à Moret Loing et Orvanne (77 250) en 2017 afin d'accueillir des entreprises artisanales, industrielles, de services ou de commerces interentreprises.

La société par action actions simplifiées (SAS) FITECO, située au 9 rue du Peintre Sisley (Veneux-Les-Sablons) à MORET-LOING-ET-ORVANNE (77 250), elle-même établissement secondaire de la SAS FITECO domiciliée au Parc Technopole rue Albert Einstein à CHANGE (53 810) exerce l'activité d'expert-comptable. La société entend regrouper ses deux cabinets de Moret-Loing-et-Orvanne et Nemours, sur un seul site, afin de réunir ses 40 collaborateurs. A terme, la société envisage de recruter 10 collaborateurs de plus.

Le lot 7 d'une surface de 1 405m² n'étant pas suffisamment grand pour accueillir le projet, la société FITECO souhaite également acquérir une partie de la parcelle ZB 539 constituant un lot arrière d'une surface de 1 270m². Ce lot arrière est compris dans la tranche 4, prochaine extension du lotissement des Clubs. Ce faisant, la société FITECO se porterait acquéreuse d'un ensemble foncier d'une surface totale de 2 675m².

En vue des circonstances locales, il apparaît recevable de facturer l'ensemble foncier à une valeur de 30 €/m² malgré l'avis simple du service des domaines. Les textes et la jurisprudence permettant de céder un terrain à un prix supérieur à celui retenu par le service des domaines, les entités foncières seront vendues au prix de 30€/m² soit 80 250€ HT pour 2 675m².

La société FITECO entend construire un ensemble immobilier sur 2 niveaux avec une surface de plancher équivalente à environ 330 m². Le bâtiment sera accompagné d'un parking d'environ 1 000m². L'acquisition des terrains sera portée par la SCI Moret Investissement qui interviendra pour le compte de la société FITECO.

Sur le fondement des articles L5211-1, L2131-1 et L2131-2 du CGCT, la délibération approuvant la cession doit faire l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat. Sa durée de validité ne peut excéder 1 an après le retour du contrôle de légalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'approuver la cession au profit de la société SCI Moret Investissement, pour le compte de la société FITECO, de deux entités sur le lotissement des Clubs : le lot 7, d'une surface de 1 405m² et partie du lot ZB 539 d'une surface de 1 270m², portant la surface foncière totale acquise à 2 675m² au prix de 30 € HT/m².

Article 2 :

La cession devra être réalisée dans un délai d'une année à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la délibération.

Article 3 :

D'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Article 4 :

D'inscrire les recettes au budget communautaire.

45 voix pour : M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, Mme AUFILS, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme EPIKMEN, M. GUIMARD, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON.

POLITIQUE CONTRACTUELLE

Délibération n°2025_13 : Modification de la demande de subvention – Fond CAR – Région Ile de France – Requalification – Opération n°5 « aménagement de voirie paysagement du Pôle Economique des Renardières »

Suite à la requalification de l'opération n° 5 : « Aménagement de voirie paysagement du pôle économique des Renardières », il a lieu de modifier la délibération n° 2024_18 du 04 avril 2024.

Afin de pouvoir répondre :

- ✓ Aux décisions prises, relatives aux investissements à réaliser retenus pour la fin de mandat,
- ✓ Aux premières conclusions du projet de territoire,
- ✓ À la poursuite de nos investissements concernant le développement économique (réponse aux études votées) sur le Pôle Economique des Renardières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} :

Il a lieu de contractualiser avec nos partenaires financiers et notamment la Région Ile de France pour ces opérations (qui ne généreront peu ou pas de frais de fonctionnement) :

PETITE ENFANCE

Opération n° 1 :

Déménagement de la halte-garderie la Farandole-création d'un multi accueil sur la commune de Moret Loing et Orvanne :

- **Objet de l'opération :**

Comme validé dans l'étude « petite enfance » et par le bureau communautaire, Il s'agit de déménager notre structure « petite enfance » située sur la commune historique de Moret sur Loing.

Le bâtiment actuel ne répond plus aux normes concernant notre activité de multi accueil, il pourra être utilisé pour les activités du RAM.

Ce déménagement se fera sur un terrain communautaire situé sur la commune historique de Veneux les Sablons.

Le futur équipement augmentera notre capacité d'accueil de quatre places.

Son implantation au droit du Pôle Famille permettra de créer un « pôle enfance » à proximité de la gare ferroviaire de Moret/Veneux les Sablons.

- **Maitrise foncière :**

Cet équipement sera implanté sur du foncier communautaire.

- **Fonctionnement :**

S'agissant d'un transfert, des frais de fonctionnement supplémentaires seront à prendre en charge à la marge concernant le personnel (création de 4 places supplémentaires).

Une grosse partie des dépenses sera compensée via les financements de la CAF et la participation des familles.

Ce bâtiment sera moins énergivore que l'équipement existant.

- **Date de démarrage :** Etude 2024, travaux 2025/2026

- **Montant H.T. de l'opération :** 800 000,00 euros.

- **Financement :**

- CAF : 235 000.00 euros
- Département (CID) : 85 000.00 euros
- Région (CAR) : 240 000.00 euros
- Fonds propres MSL : 240 000.00 euros

Création de micro crèches :**Opération n° 2 :****. Sur la Commune de Thomery****Objet de l'opération :**

Comme proposé par l'étude « petite enfance » et validé par le bureau communautaire, il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir une micro crèche de 10 places sur la Commune de Thomery. Ce projet répond à des besoins sur le territoire, les structures d'accueil pour les enfants de 0-3 ans sont de réelles attentes pour nos habitants.

Le foncier se situe en centre-ville, il ne sera pas nécessaire d'aménager de VRD ni même des parkings.

Cette structure fera l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de confier la gestion de cet équipement à un opérateur privé.

Maitrise foncière :

Du foncier sera à acquérir auprès de la Commune de Thomery (accord de la Commune).

Fonctionnement :

Le bâtiment sera loué à un opérateur. Pas d'impact sur nos budgets de fonctionnement.

Date de démarrage : Etude 2024, travaux 2025/2026

Montant H.T. de l'opération : 350 000.00 euros

Financement :

- CAF : 140 000.00 euros
- Région (CAR) : 105 000.00 euros
- Fonds propres MSL : 105 000.00 euros

Opération n° 3 :**Sur la Commune de Nonville :****Objet de l'opération :**

Il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir une micro crèche de 10 places sur la Commune de Nonville. Ce projet répond à des besoins sur le territoire, les structures d'accueil pour les enfants de 0-3 ans sont de réelles attentes pour nos habitants.

Au sein de notre secteur rural les offres de gardes collectives pour les enfants de 0-3 ans sont inexistantes.

Le foncier pressenti se situe à proximité de la salle des fêtes de la Commune de Nonville et ne nécessite pas d'aménagement en VRD ni même en parkings.

Cette structure fera l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de confier la gestion de cette structure à un opérateur privé.

- **Maitrise foncière :**

Le foncier est mis à disposition à titre gracieux ou cédé à l'euro symbolique par la Commune de Nonville (accord de la Commune).

- **Fonctionnement :**

Le bâtiment sera loué à un opérateur. Pas d'impact sur nos budgets de fonctionnement.

- **Date de démarrage : Etude et travaux 2025, travaux 2026**

- **Montant H.T. de l'opération : 350 000.00 euros**

- **Financement :**

- CAF : 140 000.00 euros
- Région (CAR) : 105 000.00 euros
- Fonds propres : 105 000.00 euros

ENFANCE :**Opération n° 4:****Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement en milieu rural sur la commune de Villemer :****Objet de l'opération :**

Suite aux différentes études lancées, à la validation du COPIL « ALSH » et du bureau communautaire, il s'agit de construire un bâtiment destiné à recevoir un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et ainsi permettre aux parents d'enfants, de 4 à 12 ans, de notre secteur rural (sud du territoire communautaire) de bénéficier d'un mode de garde pour le mercredi et durant les vacances scolaires.

Cette structure recevra 50 enfants de la maternelle à la primaire.

Le bâtiment sera construit à l'arrière de l'Espace Des Habitants.

Maitrise foncière :

Du foncier sera à acquérir auprès de la commune de Villemer (accord de la Commune).

Fonctionnement :

Peu de frais de fonctionnement en matière de personnel (deux agents supplémentaires), il s'agira de redéfinir les plannings actuels de nos agents d'animation. Des recettes (financements CAF, participations des familles et des communes) permettront de limiter le déficit.

Date de démarrage : Etude 2024, travaux 2025/2026

Montant H.T. de l'opération : 1 100 000,00 euros H.T.

Financement :

- CAF : 300 000.00 euros
- Département (CID) : 140 000.00 euros
- Région (CAR) : 330 000.00 euros
- Fonds propres MSL : 330 000.00 euros

ECONOMIE**Opération n° 5 :****Aménagement de voirie paysagement du pôle économique des Renardières :**

- **Objet de l'opération :**

Afin de répondre à l'étude « développement économique » précisant les futurs investissements à réaliser sur le Pôle Economique des Renardières et sachant que la Communauté de Communes n'a plus de terrain « économiques » à commercialiser, il est nécessaire de lancer un projet d'extension de la tranche 4 du PER.

Ce projet permettra de céder entre 10 et 12 parcelles sur une surface totale de 27 000 m² au sein d'un espace paysager.

- **Maitrise foncière :** La Communauté de Commune maitrise le foncier d'implantation de l'extension.

- **Fonctionnement :** Sans objet

- **Date de démarrage :** Etude 2024, travaux 2025

- **Montant H.T. de l'opération :** ~~1 120 000,00 euros~~ → 1 606 000 euros

- **Financement :**

- **Région (CAR) :** ~~336 000,00 euros~~ → 481 800 euros
- **Fonds propres MSL :** ~~784 000,00 euros~~ → 1 124 200 euros

*Des cessions de parcelles seront réalisées.

Opération n° 6 :**Création d'un bi-passe , d'un giratoire et aménagement de la circulation douce sur le Pôle Economique des Renardières sur la Commune de Moret Loing et Orvanne**

- **Objet de l'opération :**
 Au regard du développement du Pôle Economique des Renardières et afin de fluidifier le trafic sur la zone il y a lieu :
 - D'aménager un bi-passe avenue des Renardières/avenue de Sens. Cet aménagement permettra aux véhicules sortants de la zone en direction de Ecuelles/Moret de ne pas engorger le giratoire existant.
 - De créer un giratoire avenue des Renardières/rue Monchavent. La zone 2 du PER permet de recevoir des activités commerciales. Ces activités généreront des flux automobiles qu'il est nécessaire d'appréhender.
 - Stabiliser les accotements d'une partie de la zone d'activité afin de rendre fluide et sécuriser la circulation des piétons,
 - De créer des aménagements réservés aux vélos devant permettre l'accès à la zone en toute sécurité. Création d'une voie verte.
- **Maitrise foncière :** La Communauté de Commune maitrise le foncier.
- **Fonctionnement :** Sans objet
- **Date de démarrage :** Etude 2026, travaux 2027
- **Montant H.T. de l'opération :** 1 150 000.00 euros
- **Financement :**
 - Région (car) : 345 000.00 euros
 - Fonds propres MSL : 805 000 euros.

Article 2 :

Le Conseil Communautaire s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;
- Sur le plan de financement annexé ;
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur ;
- Sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional ;
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;
- À maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- À mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Article 3 :

D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

45 voix pour : M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. MICHEL, Mme PILLLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, Mme AUFILS, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme EPIKMEN, M. GUIMARD, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON.

FINANCES

Délibération n°2025 14 : Débat d'orientation budgétaire 2025

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires de l'année dans un délai de dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Le Président remercie les services de leurs prévisions qu'il a souhaité stables par rapport à 2024 ainsi que le DGS et la Directrice des Finances pour la proposition d'un document détaillant les éléments de façon claire et précise avec les données connues actuellement.

Le ROB 2025 propose de reprendre les résultats de 2024 :

Le résultat de l'exercice 4, 8 M€ dégage :

- une épargne brute de 2, 465 M€

- une épargne nette de 1, 357 M€

Le taux de désendettement s'élève à 4 ans (seuil d'alerte à partir de 11 ans).

Le résultat cumulé se monte à 4,707 M€.

En section de fonctionnement sont inscrits :

Les dépenses maximales possibles et les recettes certaines.

Les dépenses, comme déjà annoncées, sont stables sauf le personnel +4 %, le versement aux syndicats OM + 3% mais compensé par la TEOM et une nouveauté, les actions du PLH pour 140 000 €.

Les recettes fiscales, de l'État et des services sont stables.

En section d'investissement sont inscrits :

En dépenses, la part des investissements votés qui sera réalisée cette année, le remboursement de la dette et les travaux d'entretien.

En recettes, les subventions et le prélèvement qui permettront de ne pas recourir à l'emprunt.

Un budget qui permettra de poursuivre nos actions, d'engager nos investissements prévus sans augmenter la fiscalité et en continuant à nous désendetter.

Le bureau communautaire a reçu le document de 68 pages et a pu en prendre connaissance, le Président propose d'en présenter une synthèse et de réponse aux questions.

Monsieur Momon estime que les dépenses liées à la communication et à l'événementiel sont trop importantes. Il considère également que les montants effectués aux études sont trop importants. Il demande comment sera gérée l'éventuelle fermeture de la piscine d'Egreville.

Il s'inquiète de l'état de la piscine de Vernou qui se dégrade.

Le Président précise que seules les études demandant des compétences que nous n'avons pas sont confiées à des cabinets extérieurs. Beaucoup d'études sont réalisées en interne dans les services.

Concernant l'éventuelle fermeture de la piscine d'Egreville, l'intégration de l'ensemble des écoles du territoire est possible sur le centre aquatique du Grand Jardin.

Monsieur Zakeossian trouve que le document est bien détaillé, mais s'étonne de voir qu'il n'y ait quasi rien sur les charges de gestion du compte 011 qui constituent pourtant un des comptes administratifs majeurs de nos budgets et font l'objet de nombreux arbitrages.

A titre d'exemple, Monsieur Zakeossian précise qu'il y a des variations très importantes sur le coût des énergies, et que les choix pourraient être discutés.

Le Président précise qu'il n'y a pas d'opération nouvelle, hormis le PLH, l'enseignement musical en milieu rural, qu'il s'agit de nos dépenses courantes et habituelles.

Monsieur Zakeossian revient sur les échanges du bureau communautaire du 3 mars et note que le compte rendu du bureau ne reflète pas ses propos. Il interrogeait effectivement sur l'explosion du prix du nouvel office de tourisme de la Grange des Graillons, passé de 1,2M€ dans le ROB de 2024 à 2,2 M€ dans celui de 2025 mais il regrettait aussi la présentation partielle de ces grandes opérations d'investissement et le manque de transparence sur l'évolution majeure des coûts de ces projets. Il constatait enfin que les coûts des opérations d'investissement communautaires, sont susceptibles d'évoluer notablement au grès des différentes étapes de la vie du projet du fait de différents aléas externes.

Par ailleurs, il trouve anormal que le compte rendu du bureau communautaire qui devrait être fidèle aux échanges, réintroduise une série d'argumentaires extérieurs aux débats du bureau. Ces compléments d'information doivent être apportés dans le débat collectif en toute transparence lors des conseils communautaires suivants.

Le Président rappelle que le bureau communautaire est assimilable à une commission. Qu'il est tout à fait normal d'apporter des précisions aux questionnements des élus dans le compte rendu, ce qui évite d'attendre le prochain bureau et tous les renseignements financiers sont dans le ROB et seront repris dans le budget.

Monsieur Jochmans demande quels types de travaux sont prévus sur la passerelle entre Saint Mammès et Veneux les Sablons.

Le Président précise qu'il s'agit de travaux de mise en accessibilité et de remplacement du platelage qui se dégrade. Une demande de DETR est en cours. Sans financement, les travaux ne seront pas entrepris cette année.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2025.

45 voix pour : M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. POUILLIER, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. GONORD, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, Mme AUFILS, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme SOUCHARD, Mme EPIKMEN, M. GUIMARD, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON.

Fin du Conseil communautaire à 20h00.

Le Président

Patrick SEPTIERS

Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT

